

Les Futurs du 3<sup>e</sup>

**« Conférence citoyenne sur le 3<sup>e</sup>  
arrondissement de demain »  
WE des 6,7 et 13,14 novembre 2009**

**Compte-rendu des préconisations**

# **Les Futurs du 3<sup>e</sup> :**

## **Un dispositif de réflexion en 3 cercles**

Le Cercle 1, composé de 26 personnes, rassemble des élus et une partie du petit groupe qui, du temps où la Mairie du 3<sup>e</sup> était dirigée par Jacques Dominati, avait réfléchi autour de Pierre Aidenbaum aux choses à faire dans le quartier, dans une optique de gauche. Il a travaillé de juin à décembre 2008.

Le Cercle 2 est composé, d'une part de personnes indiquées par le Cercle 1 et d'autre part, de 24 volontaires des Conseils de quartier. Il a travaillé de janvier à avril 2009.

En tout environ 120 personnes ont contribué à la réflexion de juin 2008 à avril 2009.

Les deux premiers cercles ont construit la problématique de la Conférence citoyenne (Cercle 3) composé de 46 personnes tirées au sort sur les listes électorales (voir en annexe la composition du Cercle 3 « Conférence citoyenne »).

## **Résumé des questions**

**Un principe directeur ressort avec force des débats sur la préparation de l'avenir de l'arrondissement : la mixité sociale.**

La majorité de participants des cercles 1 et 2 estime que la municipalité doit inscrire sa politique d'une manière nettement plus volontariste dans une logique de « mixité sociale et fonctionnelle » (mixité sociale c'est-à-dire mélange des classes sociales, communautés, générations, modes de vie et modes de circulation ; et mixité fonctionnelle c'est-à-dire diversité des activités économiques, culturelles, cohabitant avec les espaces dédiés aux logements).

Ceux qui ont préparé les matériaux de la Conférence citoyenne affirment en majorité qu'il existe aujourd'hui un vrai risque de « gentrification » (vous verrez à la page suivante la définition de ce terme) de l'arrondissement.

Le diagnostic le plus communément partagé est que le 3<sup>e</sup> perd en diversité, et se ferme aux classes populaires et moyennes.

Devenu quartier à la mode, il est de moins en moins mixte c'est-à-dire de plus en plus « ségrégatif » au sens négatif du terme : le 3<sup>e</sup> exclut.

Mais il n'est pas trop tard pour maîtriser ce processus, ce phénomène continu d'homogénéisation (au sens où on va vers une population de plus en plus semblable, de moins en moins diverse) qui le menace, et inverser cette tendance.

**Une fois ce principe posé, les difficultés commencent dès qu'on parle d'actions pour concrétiser le grand principe de mixité.**

Il existe des désaccords sur le fond ou sur les priorités, dans cinq domaines clefs :

- a. le logement,
- b. le développement économique
- c. le développement durable
- d. la vie culturelle et l'animation du « vivre ensemble »
- e. la démocratie locale

Ces 5 domaines n'ont pas tous la même fonction.

Logement et développement économique durable sont les grands leviers de mixité, ils permettent de « faire » de la mixité.

Culture et démocratie sont les conditions de réussite de la mixité, sans quoi on ne fait que juxtaposer des mondes différents qui se supportent avec difficulté.

La culture est l'une des clefs de réussite de la mixité sociale ; l'autre clef est la démocratie participative locale qui permet de réguler les conflits et les tensions inhérents à la mixité.

**Derrière les désaccords concernant les actions à mener (et à mener en priorité), apparaissent en filigrane des visions différentes du 3<sup>e</sup>, qui de surcroît ne sont pas forcément compatibles avec le principe de mixité posé au départ.**

Vise-t-on prioritairement :

Un 3<sup>e</sup> centre historique et touristique ?

Un 3<sup>e</sup> éco – quartier ?

Un 3<sup>e</sup> « mon village à la ville » ?

Un 3<sup>e</sup> centre ville ouvert d'une grande métropole ?

## **Le principe de mixité sociale (C. Gilon)**

### **Principe de mixité : définition et diagnostic**

Si dans les cercles 1 et 2, beaucoup mettent en avant une exigence de mixité sociale, ceux qui soulignent l'imprécision de la notion, son idéalisme, voire même son caractère « gentillet » quasiment apolitique, sont presque aussi nombreux. La mixité sociale a quelque chose d'ambigu et de convergent, peut être la juge-t-on comme une notion ambiguë parce que convergente ? Pour clarifier le sens dans lequel le terme a été utilisé dans les cercles 1 et 2, j'ai choisi de prendre quelques définitions proposées par le philosophe et sociologue marxiste Henri Lefebvre (il habitait rue Rambuteau), et par les géographes auteurs de l'Atlas des nouvelles fractures sociales en France<sup>1</sup>. Henri Lefebvre a écrit en 1968 « Le Droit à la

---

<sup>1</sup> *Atlas des nouvelles fractures sociales*, Christophe Guilly et Christophe Noyé, Autrement, 2004.

ville »<sup>2</sup> et en 1970 « La Révolution urbaine »<sup>3</sup>. Ses propos sont d'une grande actualité, et éclairent le sens des débats que nous avons eu depuis un an dans le cadre des « Futurs du 3<sup>e</sup> ». Voici la définition de la ville que donne Henri Lefebvre :

*« La ville que crée-t-elle ? Rien. Elle centralise les créations. Et cependant elle crée tout, car rien n'existe sans échange, sans rapprochement, sans proximité, c'est-à-dire sans rapports./.../. Elle crée une situation où les choses différentes adviennent les unes aux autres./.../. Les signes de l'urbain sont des signes de rassemblement : la rue, le sol de la rue, le trottoir, les lumières, les sièges./.../.*

*L'urbain c'est une forme pure : le point de rencontre, le lieu d'un rassemblement.*

*Êtres de la nature, résultats de l'industrie, techniques et richesses, œuvres de la culture, y compris les façons de vivre, les modulations et les ruptures du quotidien, l'urbain est cumulatif de tous les contenus. Mais il est plus et autre qu'accumulation. Les contenus (les gens, choses, objets, situations) s'y excluent en tant que divers, mais s'y incluent en tant que rassemblés.*

*La poussée et les pressions des grands groupes sociaux modèlent l'espace de façon différentielle. La ville, produit social, est l'ouvrage d'acteurs sociaux opérant par poussées successives émettant et façonnant de façon discontinue des nappes d'espace. Ces grands groupes sociaux comprenant les classes ou des fractions de classes, mais aussi des institutions que leur caractère de classe ne suffit pas à définir (Royauté, Municipalité), agissent avec et/ou contre les uns les autres. De leurs interactions, de leurs stratégies, succès et défaites, résultent des qualités de l'espace urbain./.../. La forme urbaine est unité de ces différences, tantôt minimales, tantôt maximales. La ville se définit dans et par cette unité rassemblant des différences. La ville construit, dégage, délivre l'essence des rapports sociaux : l'existence réciproque et la manifestation des différences provenant des conflits et allant jusqu'aux conflits./.../. D'où le caractère de violence latente inhérent à l'urbain.*

*Qui dit « différences » dit rapports donc proximités. La différence est incompatible avec la ségrégation ou la séparation, qui rompent tout rapport et coupent l'information.*

Autrement dit, pour les membres des cercles 1 et 2, **mixité = urbanité**.

L'intérêt de la ville réside dans le mélange et la variété des populations qui s'y côtoient. Quand tant de membres des cercles 1 et 2, et de toutes appartenances idéologiques, affirment un principe de mixité sociale, alors que le 3<sup>e</sup> se gentrifie rapidement, cela signifie qu'on est devant l'affirmation de ce que Lefebvre appelle **le droit à la ville, c'est-à-dire le droit d'accès au centre, car la ville, c'est le centre**. Et le 3<sup>e</sup> est un arrondissement du centre de ce centre. C'est une affirmation du **droit à la vie urbaine comme condition d'humanisme et de démocratie, une alerte devant une réorganisation ségrégative du centre de Paris**. Les participants de tout l'éventail politique ont à peu près convergé sur l'idée que ce centre ne doit pas être rendu inaccessible aux uns, ni aux autres.

De là un grand débat sur les questions de « vivre ensemble » ou de civisme, ou de « convivialité » et d' « humanisme », diverses manières de dire à gauche et à droite qu'il faut créer une sorte de « savoir vivre ensemble », qui est de la responsabilité de la municipalité, pour que la mixité obtenue par une action régulatrice volontaire des politiques, soit vécue comme un enrichissement et non imposée artificiellement à des habitants incapables de respecter leurs différences.

---

<sup>2</sup> Anthropos, 1968.

<sup>3</sup> Gallimard, 1970.

## La « gentrification », qu'est ce que c'est ?

C'est un phénomène à caractère national de réinvestissement des grands centres urbains par les cadres et professions intellectuelles supérieures, de retour notamment dans les quartiers populaires des villes. 80% des cadres et professions intellectuelles supérieures vivent dans les grands centres urbains<sup>4</sup>. Ils comptent pour 13% de la population française. La gentrification passe par 5 étapes. Prenons comme point de départ, pour illustrer, un quartier populaire pas loin de chez nous, typiquement le 11<sup>e</sup> autour de la Bastille et du Faubourg St Antoine. En 1954, 50% de la population est ouvrière<sup>5</sup>.

Temps 1. Déclin des ouvriers remplacés par les employés et arrivées de pionniers : artistes, étudiants, milieux alternatifs (squats).

Temps 2. Valorisation du quartier, développement des lieux culturels, bars branchés, galeries d'art, salles de spectacle.

Temps 3. Arrivée des cadres supérieurs, poursuite du déclin des ouvriers et baisse des employés.

Temps 4. Forte progression des cadres supérieurs, fort déclin des classes populaires et éviction des catégories pionnières.

Temps 5. Opérations immobilières par des promoteurs, réaménagements urbains : rues piétonnes, jardins, pistes cyclables.

**Résultat final : quartier embourgeoisé.**

En 1982 les classes populaires (employés + ouvriers) sont encore majoritaires (60% des habitants) dans le quartier Bastille/St Antoine, en 1999 elles ne représentent plus que 40%, les cadres supérieurs constituent le premier groupe social, la flambée des prix empêche l'installation des catégories sociales intermédiaires.

Un autre cas-type : le quartier de la Croix Rousse à Lyon (quartier des Canuts) passe de 20% de cadres moyens et supérieurs en 1975 à 65% en 1999.

Les géographes de l'Atlas font l'hypothèse pessimiste que la demande de mixité sociale émane de catégories supérieures de la population, et qu'elle sert à habiller et surtout masquer une pratique d'évitement social. Ils réduisent l'idéal de mixité à un

---

<sup>4</sup> Cadres et professions intellectuelles supérieures sont dans le secteur public : les ingénieurs et personnels de direction de l'Etat et des collectivités locales, magistrats, officiers des armées, personnes exerçant un mandat politique ou syndical, professeurs agrégés et certifiés, chefs d'établissement de l'enseignement secondaire, enseignants de l'enseignement supérieur, chercheurs, médecins hospitaliers, bibliothécaires. Dans le secteur de la culture : les journalistes, auteurs, artistes, directeurs de journaux et d'édition, responsables de programmes et de production de l'audiovisuel et des spectacles. Dans le secteur privé : les professions libérales (avocats, médecins, notaires, architectes, graphistes, consultants), pharmaciens salariés, architectes salariés, cadres des entreprises et ingénieurs.

<sup>5</sup> Ouvriers (24% des emplois) : ouvriers du bâtiment, ouvriers qualifiés de l'industrie, jardiniers, chauffeurs routiers, magasiniers, ouvriers agricoles, marins pêcheurs, ouvriers non qualifiés de l'industrie et du bâtiment.

Employés (29%) : dans le secteur public: agents de l'état, aides-soignants, agents de police, gendarmes (jusqu'à adjudant), sergents et sous officiers, pompiers ; dans le secteur privé : standardistes, secrétaires, dactylos, employés administratifs, vendeurs, serveurs, caissiers, employés de commerce

Professions intermédiaires : dans le domaine de l'éducation (instituteur, professeur des écoles, professeur de lycée professionnel, surveillant et aide éducateur), santé et social (moniteur, formateurs, animateurs, infirmier, sage femme, technicien médical, assistant social, éducateurs), état (personnels de catégorie B, inspecteurs de police), privé (techniciens, informaticiens, agents de maîtrise et contremaîtres).

leurre, car il ne cadre pas avec les choix scolaires et résidentiels des catégories sociales supérieures tendant davantage à l'évitement qu'au mélange.

Alors : droit à la ville ou mythe leurrant ?

Les cercles 1 et 2 ont répondu de façon très forte qu'ils voulaient une politique de mixité sociale affirmative.

# **Réponses de la Conférence citoyenne**

- A -

## LE LOGEMENT

### I. PRINCIPES DE DENSIFICATION

1. **La conférence a dit oui à la densification pour conserver la mixité sociale et préserver le droit de venir vivre ou rester vivre dans le 3<sup>e</sup>.** Une tendance se dessine clairement pour une certaine densification, moins pour augmenter fortement le nombre d'habitants que pour assurer, renforcer, conserver la mixité.
2. **Des conditions ont d'ailleurs été posées.** On a parlé de **densification oui mais avec réserve, avec prudence, au cas par cas, avec des préalables, sous conditions, et sans dogmatisme.** Chacun de ces termes est important.
3. La **prudence** nous renvoie au PSMV. Il représente d'ailleurs un cadre rassurant pour cette densification. Le PSMV rassure au sens où il sera difficile de faire n'importe quoi en termes d'architecture. La laideur de certains bâtiments récents (gymnase et Impôts rue Michel Lecomte par exemple) fait l'unanimité contre elle. Elle représente un contre-exemple, et montre les risques d'une autorisation donnée aux politiques pour densifier. Il ne faut pas construire n'importe quoi. L'esthétique est une exigence.

Il a été question éventuellement de **rendre ce PSMV moins frileux**, de le desserrer quelque peu pour permettre cette densification prudente mais **sans enlaidir, dénaturer ni défigurer le 3<sup>e</sup>.**

4. Cette densification prend **tout son sens** à partir du moment où, notamment dans les immeubles, on arrive très vite à **mélanger les populations** et on évite de créer une homogénéité, ceci même dans le logement social.
5. C'est surtout une densification qui devra se faire avec, **en parallèle, voire en préalable, le développement des infrastructures et des équipements publics.** On est dans un arrondissement qui est déjà dense avec des problèmes aigus de sous-équipements notamment en crèches. On a donc parlé de densification possible à condition qu'il y ait un effort sur :
  - a. les crèches,
  - b. le cadre de vie,
  - c. le petit commerce à préserver,
  - d. les espaces verts en gagnant éventuellement des espaces verts sur les passages fermés qui seraient rouverts au public, à l'Hôtel Soubise par exemple, ou les cours d'écoles, mises à disposition le week-end, ou bien certaines cours traversables.

6. Un **autre préalable** à remplir : cette politique de densification doit commencer par **une meilleure gestion du parc existant de logements sociaux** : il ne faut plus accepter de logements vides et réussir à instaurer une meilleure rotation.
7. La densification ne doit pas se faire non plus au détriment de **l'équilibre entre les résidents et l'activité économique**. Il y a une crainte de transformer le 3<sup>e</sup> en arrondissement résidentiel ou dortoir.
8. **A propos des nouvelles constructions, une tendance s'est dégagée sur le fait d'oser la modernité**, de créer des « poches » de modernité, de bousculer « le moins bon » et rompre les monotonies de certains alignements, pour incarner notre époque dans le bâti et pas seulement conserver ce qui existe. Ces nouvelles constructions seraient décidées avec une coparticipation citoyenne : c'est même une condition. Et cette politique de construction ne devrait s'envisager que quand les possibilités de réhabilitation ont atteint leurs limites : soit financièrement parce qu'on est hors norme, soit du point de vu environnemental parce qu'on vise l'amélioration des performances énergétiques. On touche ici à la question du durable : densifier est une action de développement durable, mais démolir et reconstruire n'est pas forcément durable. La décision de démolir et construire doit s'inscrire dans la logique de développement durable.

En conclusion, la tendance de la Conférence est de vouloir contrer tout ce qui est « mono » : la mono-sociologie du quartier et la tendance à l'homogénéité sociale puisqu'il faut préserver la mixité sociale, la monotonie de certaines rues (et au contraire oser de nouvelles choses quand il faut construire), les monos activités comme on en a dans le quartier des grossistes.

## II. LOGEMENTS SOCIAUX

### Pour le développement du parc des logements sociaux

1. La stratégie de logement social dans **le diffus** est appréciée, à partir du moment où un certain nombre de logements sont gérés par les pouvoirs publics, et que cela reste économiquement équilibré. Le coût d'élargissement de ce diffus doit être maîtrisé.
2. Concernant la gestion du parc de logements sociaux et la solidarité entre les différents arrondissements centraux : une meilleure **rotation** au sein des logements est nécessaire, une gestion faisant bien attention au **maintien du lien social avec le quartier d'origine**, la **vérification régulière du plafond** de ressources en rapport avec les critères d'attribution.
3. **Démolition et reconstruction** : la Conférence a donc dit majoritairement « oui » surtout lorsque les immeubles sont très vétustes et irrécupérables, avec une grande confiance dans l'architecture moderne et une exigence de qualité. Sur la question des tours, il y a eu débat, tout le monde n'est pas

d'accord. Il se dégage plutôt un accord sur des hauteurs de 10 étages lorsque la taille de l'espace public le permet. Au cœur des quartiers quand les rues sont étroites, ce n'est pas tellement imaginable, mais le long des boulevards pourquoi pas ? Question de bon sens.

4. **Surélévations** : il a été dit oui surtout lorsque l'investisseur est unique, comme un institutionnel, et/ou au cas par cas, chaque fois que cela est possible, notamment pour développer le logement social. (Mais certains préconisent que cela se fasse plutôt en retrait par rapport à la façade).
5. **Préemptions** : oui car cela peut favoriser la mixité, et aussi une baisse de la charge foncière pour pouvoir jouer sur le niveau des loyers infime.
6. **Réaffectations** : oui mais avec une volonté de préserver les grands équilibres, notamment entre le logement et l'activité économique, et surtout ne pas faire en sorte que le quartier se transforme en lieu de résidence.

## **Publics à privilégier pour maintenir la mixité dans l'arrondissement**

Cela a fait l'objet de nombreux débats, en fait il est difficile de trancher entre les jeunes, les familles, les seniors, les classes moyennes. Pour résumer : on peut dire qu'il y a une difficulté à prioriser parmi des populations, car la mixité doit justement représenter toutes les populations.

1. Tout le monde pense qu'il faut créer **des logements pour les jeunes travailleurs et les jeunes étudiants**, avec par contre une attention particulière à ne pas segmenter, c'est-à-dire ne pas mettre uniquement des étudiants dans un immeuble sinon cela casse la mixité.
2. Pour ce qui concerne l'augmentation de l'offre de logements en la diversifiant, on a été dit que c'est très important de **garder les classes intermédiaires** : si dans l'arrondissement d'une part le logement social favorise les plus défavorisés, et d'autre part les catégories sociales supérieures sont déjà bien représentées, alors la conservation des classes intermédiaires semble prioritaire pour faire le pont entre classes sociales défavorisées et classes sociales supérieures.
3. Pour ce qui concerne **l'implantation des familles** : tout le monde est d'accord de favoriser leur implantation même si ce n'est pas non plus une priorité par rapport au **maintien des seniors**, à condition, comme on l'a vu dans les grands principes, que les infrastructures nécessaires aux enfants et aux jeunes puissent suivre, au niveau des crèches, des écoles, etc.
4. **Inventer des aménagements nouveaux innovants dans le diffus, dans les cours d'immeubles pour les seniors** : c'est une mesure qui a fait parler, les gens ne sont pas contre, mais avec des services d'accompagnement pour ces seniors. Dans un premier temps, adapter les structures aux **personnes à mobilité réduite**, en proposant des ascenseurs quand c'est faisable, et dans les logements nouveaux.

### III. FISCALITÉ

1. Créer une fiscalité dissuasive pour les investisseurs ? Oui forcément mais il faut aussi et surtout **créer une fiscalité attractive pour les investisseurs qui veulent s'engager à long terme** sur un certain pourcentage de logements sociaux pour un certain nombre d'années. Et effectivement aussi **une fiscalité dissuasive** pour les investisseurs à court terme : le marchand de biens qui veut faire ses opérations immobilières, qui veut tout vendre et qui veut faire un profit immédiat, mais encore si c'est possible une fiscalité sur les revenus des locations chez l'habitant ou sur les logements servant uniquement de pied à terre.
2. **Modération des loyers pour les logements en location dans le privé** ? Oui quand c'est possible, si les gens s'engagent à louer à un loyer un peu au dessous du prix du marché. Même si cela existe déjà, cette stratégie est à encourager.
3. **Aide au paiement des loyers pour les personnes à revenus modestes** ? Alors là pour la majorité c'est quand même **plutôt non**, parce qu'il faut veiller à faire en sorte que les loyers baissent plutôt qu'aider à payer des loyers qui sont déjà élevés. Au final l'aide au paiement des loyers aide plutôt à financer l'investissement privé, donc essayer d'investir à la source du logement plutôt qu'intervenir en fin de course.
4. L'aide à l'accession à la propriété ? Oui, surtout pour essayer de garder les classes moyennes dans ce quartier dont elles sont les premières à disparaître...
5. **La loi SRU** ? Une majorité se dégage en faveur de cette mesure, et beaucoup se demandent même pourquoi ne pas diminuer la surface minimale à partir de laquelle il y a l'obligation de faire 20% de logement social. Éventuellement dès une acquisition de plus de 400 m<sup>2</sup>, surtout dans ce quartier.

- B -

## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Pour davantage d'interventions de la municipalité dans la vie économique

#### I. COMMERCE ALIMENTAIRE ET DE PROXIMITÉ

1. **Créer une offre alternative de marché alimentaire qui soit en priorité pas cher** : il y a un réel besoin clairement identifié par tous. Cela part du constat que le Marché des Enfants Rouges est certes un lieu d'animation très apprécié des habitants, vivant, agréable, mais que les prix pratiqués y sont trop élevés, d'où une certaine amertume exprimée par les participants (par rapport au projet initial de réaménagement du marché, un groupe parlait même d'« échec de la Mairie »). Cette nouvelle offre d'un marché populaire pourrait être :
  - a. **soit une halle alimentaire municipale, avec des producteurs locaux** (Île-de-France), la garantie de prix pas chers, et si possibles des propositions d'AMAP (car ce système est encore trop confidentielles, seulement réservé à quelques uns), le lieu restant à définir, un endroit central en tout cas : rue du Grenier Saint Lazare, place de la République, place Bernard Lazare, rue de La Perle... ;
  - b. **soit le prolongement du Marché des Enfants Rouges** en plein air, **rue de Bretagne**, 2 fois par semaine : l'idée étant aussi de faire baisser les prix du Marché des Enfants Rouges par le nombre des marchands, de jouer sur la concurrence. A noter que cette extension du marché pourrait se faire sous forme de halle alimentaire municipale envisagée plus haut.
2. **L'action de la SEMAEST** : tout le monde est d'accord pour dire qu'il s'agit là vraiment d'un point fort, d'une action qui va dans le bon sens, **à poursuivre** plus loin si possible. L'unanimité souligne également la nécessité de **privilégier surtout l'installation de commerces de bouche**, même s'il s'avère souvent difficile de trouver des artisans disponibles dans ce secteur (boulangers, bouchers, etc.), et pour les inciter d'avantage à venir, **leur accorder s'il le faut des loyers encore plus bas**.

**A ce sujet, une idée forte a été lancée : la consultation des citoyens** lors de la libération d'un local réhabilité par la SEMAEST, **en demandant aux habitants** des rues concernées **de donner leur avis sur le choix des commerces à y implanter**.

- 3. Boutiques partagées** : les participants n'ont pas retenu cette idée qui leur semble difficile à mettre en œuvre, et pas nécessairement pertinente. Une boutique doit avoir sa propre identité pour être reconnues des clients et au final devenir rentable, ce que de fait ne permettrait pas la multiplication d'activités différentes dans un même local.

Cela dit, la colocation commerciale est peut-être une solution envisageable dans le but d'aider des créateurs d'entreprise au démarrage – si toutefois on veille à les regrouper par thème d'activités compatibles entre elles, avec en parallèle un plan ambitieux d'accompagnement des projets (cf. la pépinière d'entreprises évoquée plus bas).

## II. ARTISANAT

Dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, **il y a à la fois une belle tradition de l'artisanat et aussi des nouvelles technologies en pleine expansion** : les participants pensent qu'il faut **concilier les deux de façon complémentaire**, l'enjeu étant d'abord de dynamiser le tissu économique local.

1. La **Cité des métiers d'arts** ne correspond pas à l'objectif souhaité de sauvegarder le savoir-faire vivant des artisans : cette idée est plutôt perçue comme **une mise sous cloche** qui isolerait l'artisanat dans « un ghetto », ou du moins « une Cité un peu morte et poussiéreuse ».
2. De même un **Label artisanal du 3<sup>e</sup>** semble **peu utile à l'échelle de l'arrondissement** (si ce n'est éventuellement pour pousser les métiers de réparateurs). Il serait préférable de **prévoir une autre sorte d'aide à l'artisanat**.
3. L'important est de **favoriser la transmission de l'artisanat** par :
  - a. **l'apprentissage, le compagnonnage, un système de bourse d'étude** valorisant ce savoir-faire auprès des jeunes ;
  - b. **la mise en avant des petits métiers de l'artisanat au sein du nouveau marché** (cf. la halle alimentaire municipale) : en passant faire leurs courses, les gens pourraient demander des informations aux artisans qui expliqueraient leur travail, intéresseraient ainsi la population à ce qu'ils font, et vendraient leurs produits sur place ;
  - c. **des incitations fiscales pour la reprise de boutiques d'artisans, la cession d'ateliers anciens, ou la création d'activités** dans ce domaine, notamment lorsque celles-ci s'installent à la place des entrepôts des grossistes ;
  - d. **l'intégration** de projets ou d'entreprises, portées par des artisans hautement qualifiés, **dans un incubateur ou une pépinière** (cf. point suivant).

4. **Le développement de structures d'accueil pour les entreprises, type incubateurs et pépinières**, est plébiscité, aussi bien pour l'artisanat traditionnel que pour l'innovation High Tech. Ces dispositifs d'encadrement sont efficaces, ils ont fait leurs preuves, et c'est bien le rôle de la Mairie de soutenir les créateurs d'entreprises en général, de les aider à se lancer, puis ensuite à pérenniser leur activité.
5. **Un guichet unique d'information et d'aide aux entrepreneurs**, pour tout ce qui est administratif, juridique, fiscal, gestion, etc. Il serait intéressant de former le personnel administratif à répondre aux nombreuses questions auxquelles on est confronté quand on a une entreprise (trop souvent les entrepreneurs n'ont d'autres contacts avec la municipalité qu'au moment de payer leurs impôts). Il s'agit donc de les aider à mettre en place leurs projets, mais également de les accompagner au quotidien, d'assurer un suivi performant.
6. Sur **Silicone sentier**, les avis sont partagés : pour certains la proximité du 2<sup>e</sup> arrondissement permet d'envisager son extension dans le 3<sup>e</sup>, pour d'autres les NTIC se développent très bien de façon autonome et n'ont pas besoin d'un plan d'actions municipales.

### III. EMPLOI

1. **Une antenne Pôle emploi dans l'arrondissement** serait bienvenue, plus pratique en tout cas pour les chômeurs du 3<sup>e</sup>, mais pas nécessairement au Carreau du Temple. La Mairie peut aussi réfléchir à **une plate-forme visant à faire le lien entre demandeurs d'emploi et employeurs**, faciliter leur rapprochement (annonces via Internet, le journal municipal, ou affichées sur les marchés).
2. La politique de **locaux aidés** pour les entreprises, **en fonction du nombre d'emplois créés**, n'a pas tellement été discutée, ni massivement retenue.
3. **Création d'emploi d'utilité sociale** : est-ce de la compétence de la Mairie d'être un défricheur d'activités ? La question se pose d'autant plus que **les besoins dans les services à la personne sont déjà identifiés**. Il paraît plus judicieux de **mieux faire connaître les offres existantes auprès des utilisateurs potentiels**, leur donner une meilleure visibilité (cf. point suivant).
4. Une **boutique municipale de services** : il y a en effet beaucoup d'associations, de métiers concernés par le domaine des services. Ce secteur est porteur d'emplois pour l'avenir. Mais les gens ne connaissent pas toujours ces nouveaux services, ou bien ne veulent pas prendre n'importe quoi sur Internet, ou tout simplement n'ont pas encore l'habitude de les utiliser. Aussi une boutique unique **qui rassemblerait les différents prestataires, sous une sorte de label de confiance municipal**, semble une bonne option. Cependant certains font remarquer que la Mairie n'a pas vocation à gérer cela, il faudrait d'ailleurs vérifier la qualité des prestations, mettre à jour les fichiers, etc., ce qui représente un gros travail.

En revanche, dans la même optique, l'organisation d'une **bourse gratuite d'échanges de services**, selon un système de troc des compétences, paraît plus simple à mettre en place.

## IV. ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

En préambule, il est à signaler que **tous les groupes n'avaient pas de préconisations à donner sur ce point : soit par manque de conviction, soit par méconnaissance**. Pour la plupart, l'économie sociale et solidaire est encore un domaine vague, voire vaseux, qui ne suscite pas tellement d'intérêt.

1. Il y a quand même eu un **consensus autour du café associatif** : cette idée intéressait l'ensemble des groupes. **A condition** cependant que ce soit quelque chose de professionnel, un laboratoire certes mais avec un côté "sexy", **pas simplement une salle de réunion perdu au fin fond d'un bâtiment, mais un vrai café avec un animateur expérimenté**, accueillant, sympa, dans **un espace ouvert sur la ville**, où les gens aient envie d'aller pour en faire **un vrai lieu de vie et d'échange**.

Néanmoins **quelques groupes sont allés plus loin, plus en profondeur même, misant sur ce sujet avec volontarisme** :

2. Sur **la gestion sous forme coopérative** : il faut que certains lieux emblématiques deviennent **une vitrine de l'Economie Sociale et Solidaire**. Le Carreau du Temple pourrait être géré en SCIC, et ce mode de fonctionnement serait à étendre à d'autres équipements (notamment la halle alimentaire municipale, si elle voit le jour) ou à des organismes comme la SEMAEST. **Certains souhaitent une impulsion forte pour expérimenter** ce genre de dispositifs que ne connaissent pas la plupart des gens, et **aider ces nouvelles formes d'économie à s'imposer comme un modèle alternatif de développement, à tester donc**.

Mais, la majorité des participants n'en est pas là (beaucoup ne savaient pas avant la Conférence ce qu'est une SCIC par exemple), l'économie sociale et solidaire ne leur parle pas, ou peu.

-C-

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Avoir ou ne pas avoir, un plan stratégique de développement du 3<sup>e</sup> ?

#### Préambule

Pour répondre à cette question, il faut au **préalable** prendre en considération **ce que ressentent les gens** par rapport à la manière dont les politiques abordent le développement durable dans leur communication, mais aussi par rapport à ce qu'ils perçoivent de leur champ d'action possible en tant que citoyens.

D'un côté, il y a au niveau national **une information énorme**, et qui s'accélère, avec ce que cela représente pour les gens de difficulté à trier, mais aussi **des messages contradictoires** qui créent de la confusion, ou bien donne le sentiment d'un manque de volonté ou d'une indécision publique : « achetez une voiture mais ne l'utilisez pas, consommer mais ne faites pas de déchets... ».

D'un autre côté, **les citoyens ont le sentiment qu'ils ont un rôle réel à jouer** mais que les grandes politiques généralistes sur ce thème devront être articulées avec une échelle plus modeste, que leur rôle de citoyens responsables ne pourra s'exercer qu'**au travers d'expérimentations locales, concrètes, quotidiennes, qui tissent des liens sociaux solides** pour faciliter leurs réalisations in situ, dans la vie de tous les jours.

Donc **oui, il faut un plan stratégique** sur le développement durable **avec une impulsion forte de la Mairie sur des grands projets, et qu'elle soit lisible pour les habitants**. Cela passe notamment par :

- **L'exemplarité dans la politique énergétique des équipements** – par exemple, l'isolation thermique d'un immeuble.
- **La mise en relation de services et de métiers associés au développement durable** (et du coup la création de liens entre les citoyens) – par exemples, une boutique de réparation des objets, des lieux de récupération.
- **Un rôle de facilitation et de soutien des expériences menées par les habitants** – par exemples, l'idée d'un îlot d'expérimentation dans le 3<sup>e</sup>, ou de « petits laboratoires d'expériences ».

## I. DÉPLACEMENTS

C'est un sujet qui a été assez controversé au niveau des préconisations, tout en dégagant quelques grands consensus. Un des facteurs pouvant expliquer cette controverse est **l'horizon de temps** dans lequel on se place pour faire ces préconisations : par exemple, en ce qui concerne **la voiture**, pour certains et en prévision du long terme, il faut **arrêter toute mesure d'aide à son usage**, car elle est énergétivore et « gourmande » d'espace ; pour d'autres il faut temporiser cette

position car, **aujourd'hui la voiture reste encore un moyen de transport indispensable** pour des besoins spécifiques (transport de personnes handicapés, ou d'enfants, etc.) ou parce que les transports en commun sont insuffisamment développés.

C'est aussi une problématique large que la Mairie du 3<sup>e</sup> ne peut pas résoudre toute seule, cependant il reste important qu'elle sollicite les habitants pour trouver des réponses.

1. Il y a un consensus sur la nécessité de **renforcer la circulation douce et les transports en commun « propres »**, tout en invitant à une utilisation « raisonnable » de la voiture pour ne pas stigmatiser ceux qui en ont besoin faute de pouvoir accéder facilement à des transports en commun.

2. **Pour les vélos et les piétons**, il faut :

a. développer les **pistes cyclables**, notamment à **double sens**, mais en les sécurisant par une signalisation claire (une couleur qui se distingue) afin d'éviter les accidents, le temps que les personnes se familiarisent avec cette pratique de conduite (comme dans les autres pays) ;

b. **favoriser les vélos dans le stationnement des 2 roues**, les motos s'avérant très polluantes, même si les participants sont conscients qu'elles doivent aussi se garer ;

c. développer des **zones piétonnes « temporaires »**, c'est-à-dire répondant au principe d'une alternance des usages de la rue en fonction des habitudes et des types d'usagers dans la semaine : le week-end pour que les enfants puissent jouer au foot, les gens se promener, la journée pour les voitures et les vélos – les participants soulignent que les zones piétonnes permanentes ont souvent pour effet d'augmenter les loyers des immeubles du secteur.

3. Au niveau **des transports en commun**, il faut **améliorer l'offre existante** qui semble suffisante :

a. il y a un effort considérable à faire concernant **des aménagements pour faciliter leur accessibilité** aux personnes âgées, aux handicapés, aux familles avec poussettes – sinon, le recours à la voiture est utilisé ;

b. **il vaut mieux densifier la circulation des bus au lieu de construire une ligne de tramway** (aucun participant n'est pour) ou **d'ajouter un nouveau circuit de bus 1, 2, 3, 4.**

4. **Mesures pour limiter la circulation automobile**

Certains participants optent pour une position assez radicale et insistent sur la nécessité de faire des choix très clairs, en investissant massivement dans des moyens de transports alternatifs, en dissuadant le plus possible la circulation des voitures dans les villes (sauf pour les livraisons et certains usagers).

Pour les autres (plus nombreux), il s'agit de mettre en place **des moyens progressifs** de limitation de cette circulation. Parmi ces moyens, il y a un consensus sur les idées suivantes :

- a. **le péage urbain n'est pas un bon moyen** car c'est un facteur de discrimination social (même pour les véhicules polluants) ;
- b. **le parking à la périphérie n'est pas une solution idéale**, cela ne fait que déplacer le problème – les voitures iront ailleurs encombrer l'espace « des autres » (et sans doute loin de Paris, jusque dans les champs ?!) – par contre, si ces parkings existent, il faut mettre en place un système de tickets relais avec les transports en commun pour rejoindre le centre ville ;
- c. **le rétrécissement des voies présentent plus d'inconvénients que d'avantages** – s'il permet un espace mieux partagé entre automobilistes et cyclistes, il est facteur de pollution à cause des embouteillages, et source de danger à cause des 2 roues qui ont tendance à rouler sur les trottoirs ;
- d. **le système de fonctionnement d'Autolib' n'est pas très clair** pour la majorité des participants, ce qui ne permet pas d'identifier son impact sur la limitation de la circulation, et puis, à la différence de Vélib', les technologies utilisées risquent de prendre beaucoup d'espace – les participants envisagent plutôt d'établir un partenariat de tarifs préférentiels pour les habitants avec des loueurs de voitures privés et/ou de développer l'Auto partage ;
- e. enfin les mesures de **prime à la non utilisation de sa voiture** et de **stationnement plus abordable pour les riverains** auraient sûrement un impact décisif, pour un usage raisonnable de l'automobile.

## II. ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET QUALITÉ ENVIROMENTALE

Les économies d'énergie ont été largement appréhendées sous l'angle de l'isolation thermique (et non pas celui des éclairages par exemple) qui est vécue comme un problème important dans le 3<sup>e</sup>, étant donné l'ancienneté d'une grande partie des constructions.

Dans ce domaine, **l'exemplarité de la Mairie est plébiscitée par tous**. Elle s'articule autour de 3 axes :

1. **En tant qu'acteur public, la mise aux normes (HQE)** du parcs des immeubles gérés par la Ville, avec toutefois une attention particulière aux coûts de ces transformations afin de maîtriser la dépense publique.
2. **Un rôle d'incitation** pour la mise aux normes d'immeubles privés : connexion des différents acteurs, valorisation d'îlots **expérimentaux en matière d'écologie et de citoyenneté**, information et promotion de ces initiatives.

- 3. En communiquant fortement** : sensibiliser les habitants mais aussi faire savoir **à l'extérieur que l'arrondissement est devenu exemplaire** dans sa gestion en matière d'économie d'énergie.

Concernant **la fiscalité écologique, il y a un consensus très large sur la dimension incitative** car tout le monde est d'accord pour avoir des allègements fiscaux qui aillent dans un sens écologique.

**La fiscalité dissuasive est plus controversée** car elle alourdit la feuille d'impôts du contribuable, elle paraît mieux acceptée quand elle concerne les entreprises plutôt que les particuliers. Cependant, si elle s'applique, cela serait :

- pour des propriétaires qui n'engagent pas de travaux d'isolation ou bien qui utilisent, par souci d'économie, des « mauvais matériaux d'isolation » – mais après information et proposition de mesures d'aides à leur intention.
- pour interdire les terrasses chauffées, uniquement pour les fumeurs (une participante dit : « étant fumeuse moi-même, j'assume de fumer dans le froid, c'est un choix de fumer ! »)

### III. PROPRETÉ ET GESTION DES DÉCHETS

Il y a **2 voies à prendre** :

- 1. Investir dans la réduction des déchets plutôt que de gérer leur tri** : acheter des produits frais dans la mesure du possible, avoir des endroits de récupération et stockage des emballages dans les magasins.
- 2. Investir dans des équipements pour améliorer les méthodes de ramassage et de tri** : par exemple des points de ramassage pour du matériel informatique (comme il y en a déjà pour les encombrants) mais aussi une information plus claire sur le tri sélectif (notamment les poubelles jaunes).

### IV. ÉDUCATION DES ENFANTS

Pour l'éducation des enfants, les participants constatent que dans le 3<sup>e</sup> les enfants sont plutôt bien sensibilisés et éduqués à l'environnement et que c'est **presque eux qui éduqueraient les adultes** ; donc cette tâche éducative est à poursuivre sans relâche...

### V. ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Quand les participants ont lu le titre de cette partie « pour promouvoir un autre mode de production et de consommation », ils ont été enthousiasmés par l'idée mais déçus par la préconisation un peu « réductrice » du guide de réparation pour illustrer un

concept très large. S'ils plébiscitent néanmoins l'idée d'un guide de réparation à la disposition des habitants, ils pensent qu'il faut aller plus loin par la **création d'une boutique municipale des services qui mettrait en rapport toutes sortes de services autour de la réparation.**

De manière générale, **il faudrait aller d'une économie de consommation dans laquelle tout se paie vers quelque chose de plus généreux** avec des services gratuits qui mettent en relation des citoyens ; c'est à ce niveau que la Mairie peut avoir un rôle d'impulsion.

# VIE CULTURELLE ET ANIMATION LOCALE

## I. LES ARTS ET LES LETTRES

La réflexion s'est organisée autour de deux aspects : l'ouverture et développement des lieux culturels et des services d'une part, et d'autre part des réflexions et même des préoccupations par rapport au tourisme.

### 1. OUVRIR LES LIEUX DE CULTURE AINSI QUE LES SERVICES

- a. L'ouverture passe tout d'abord par **une amélioration de l'information, une meilleure diffusion de l'information concernant l'offre culturelle**. Des participants ont mis l'accent sur la recherche d'une **charte graphique** différente pour le journal de la Mairie, car celui-ci est peu connu, peu lu, parfois non reçu ou non repéré car il se fond dans la masse des prospectus commerciaux que l'on trouve dans les boîtes aux lettres. Des formes différentes d'information pourraient être testées : par exemple **le crieur public** comme au Moyen-Âge... Le **tableau électronique** à annonces défilant comme dans certaines grandes villes modernes...
- b. **Optimiser l'utilisation des lieux culturels existants** : comment ? Le débat s'est concentré sur le problème des **horaires**, comment les élargir pour permettre d'en faciliter l'accès à tous ? Le cas des bibliothèques a retenu toute l'attention (notamment M. Audoux) : ce serait très bien d'élargir les plages horaires des bibliothèques, et de donner par exemple de l'emploi à des étudiants en procédant de la sorte ; mais au même temps certains participants ont marqué une vive préoccupation concernant le statut du bibliothécaire en tant que tel, la qualité de la profession de bibliothécaire. Car si l'on fait appel à d'autres que des professionnels confirmés pour augmenter l'amplitude horaire d'un lieu culturel, il ne faudrait pas non plus que ce soit une façon de pallier peut être le manque de bibliothécaires professionnels, ou de cautionner une absence de formation des personnels autour des bibliothécaires. Cette optimisation passe également pour certains par un élargissement des plages horaires des services et équipements collectifs de garde d'enfants par exemple, permettant aux familles, aux conjoints, aux parents d'aller voir un film ou un spectacle, visiter une expo, un musée, consulter des livres en bibliothèque.
- c. « **Créer des événementiels** », c'est à dire créer des événements qui auront un **pouvoir fédérateur**, ou au moins vont rassembler des gens, leur donner l'occasion de se connaître davantage et de nouer des échanges.
- d. **Sortir l'Art dans les rues** : c'est l'idée que l'Art ne doit pas rester confiné dans les espaces clos des musées et galeries du 3<sup>e</sup>, mais au contraire sortir

et se montrer dans l'espace public. Des participants ont parlé de sculptures exposées dans les jardins, de kiosques à musique, d'animations théâtrales dans la rue et de poésie. **C'est l'idée que l'art est un attracteur, un lien entre les générations et les communautés.**

Au sujet de la poésie il y a eu un sous-débat très animé dans le groupe de synthèse du thème « culture », puisque certains participants tout en acceptant bien l'idée de la diffusion de la poésie à l'extérieur, ont été extrêmement choqués par l'idée de marcher sur des poèmes. Afficher des poèmes sur les murs, peut-être, pourquoi pas, mais piétiner sauvagement l'expression poétique, non ! Cependant d'autres n'étaient pas choqués. Et puis il y a eu aussi un sous débat sur la question de savoir si ce serait des poèmes dans leur intégralité ou seulement des parties de poème. Un débat qui reste à approfondir si cette idée était réalisée.

- e. Développer les **structures d'éveil des enfants aux arts**.
- f. Créer dans l'arrondissement un **conservatoire de musique**, élément très important pour la vie musicale du quartier.

## 2. TOURISME

- a. L'offre actuelle est considérée comme satisfaisante dans l'ensemble.
- b. Pas de tourisme invasif (rejet d'un tourisme évoquant Montmartre par exemple, ou l'île Saint Louis. L'expression de « syndrome de l'île Saint Louis » a même été utilisée pour exprimer une certaine crainte de voir la sérénité du quartier progressivement détruite).
- c. La proposition de parcours de découverte du 3<sup>e</sup>, ses cours et passages typiques retient l'attention et intéresse les participants.

## II. « VIVRE ENSEMBLE »

Parmi les responsables de la synthèse de ce deuxième volet du thème « culture », nombreux sont ceux qui comprennent mal l'association de « vivre ensemble » et culture : « on peut toujours faire des grandes catégories mais il s'agit tout de même de deux domaines très différents l'un de l'autre », ont-ils déclaré.

### 1. BESOIN D'ÉCHANGES ET DE PAROLE

- Les participants ont fait le constat que, bien que vivant dans cette petite communauté du 3<sup>e</sup> arrondissement, d'environ 30.000 habitants, depuis parfois des dizaines d'années,  **finalement on ne se connaît pas. Donc cette question de se connaître et de vivre ensemble est plutôt essentielle !**
- Ensuite la Conférence a abordé **une urgence : la question des adolescents**. Aujourd'hui, où vont les adolescents dans le 3<sup>e</sup> arrondissement ? Quand on est un groupe de jeunes et qu'on n'a pas forcément de l'argent, où sont les espaces ouverts, libres et gratuits auxquels on peut avoir accès ? Il n'y en a pas beaucoup ! On va en général sur les berges de la Seine...

## 2. CRÉER DES ESPACES DE RENCONTRE

- a. Cela fonctionnera **à condition** de trouver les points d'intérêt commun pour :
  - **définir une programmation**
  - et ensuite définir les **lieux adaptés à un programme** : des lieux fermés ou des espaces ouverts ?
- b. Les deux hypothèses sont assez différentes l'une de l'autre : créer et développer des lieux fermés, qui sont des lieux construits. Ou créer et développer des lieux culturels ouverts c'est-à-dire des espaces publics.
- c. En ce qui concerne **les lieux fermés**, la question des **espaces dits polyvalents** a été abordée, avec la conscience de toutes les difficultés à la fois de gestion et d'identification que posent finalement ces lieux polyvalents. Le **café des associations** est l'autre idée qui a fait débat, au sens où pour certains il faut absolument qu'il soit un café « glamour et sexy ». Derrière cette expression se pose fondamentalement **la question de l'animation** : selon la qualité des personnes qui organisent et qui gèrent ces types de lieux, le succès peut être très différent.
- d. Concernant **les espaces culturels ouverts, les espaces publics**, le débat a porté sur **l'ouverture des lieux publics et des jardins** : est ce que les jardins sont pas fermés trop tôt ? Il n'y a pas de **place** dans le 3<sup>e</sup>, il n'y a pas de **bancs** et quand il y en avait, on les a enlevés ! Pourquoi, parce qu'un banc, c'est facilement occupé par des gens dont la présence n'est pas forcément souhaitée. Il y a un seul **kiosque**. L'idée est venue également des **espaces publics réversibles**, c'est quelque chose qui s'est pratiqué à grande échelle avec les berges de Seine ouvertes le week-end à tous et le reste du temps aux automobilistes. Plus proche de nous, il y a le canal Saint Martin. Il y aurait **une manière de gérer les espaces publics du 3<sup>e</sup> un peu plus imaginative**.

## 3. AFFICHER LES DIFFÉRENCES

Le 3<sup>e</sup> est largement connu pour ses **différentes communautés**, il y a eu consensus sur le fait qu'il n'existe **pas de conflit entre ces communautés, par contre, il y a un problème de méconnaissance** des uns et des autres. Par exemple, les Chinois sont arrivés dans le 3<sup>e</sup> pour des raisons précises, que peu de gens connaissent, les juifs et les gays certainement aussi. Il est **important de mieux se connaître** et de savoir pourquoi on est là. Connaître l'histoire du 3<sup>e</sup>, les valeurs du 3<sup>e</sup> et l'histoire de ses habitants, Il a été noté que les Chinois, économiquement extrêmement bien intégrés, ne participent que très peu à la vie du 3<sup>e</sup>, par exemple la vie associative. L'idée est de ne pas formaliser les choses, mais plutôt de **créer des occasions de rencontres** : « faire dans le light » plutôt que de forcer les rencontres. Par exemple, **faire un repas** chinois organisé par les Chinois, car un repas, c'est manger mais c'est aussi se parler. D'autres points d'accroche sont **le sport**, mais il a été assez peu évoqué dans les documents qui ont été transmis, et enfin **la musique**, vecteur de rencontres culturelles à développer.

#### 4. RESPECT DES RÉGLES DE VIE COMMUNE

- Concernant le respect des règles de vie commune, là les positions de la Conférence sont très nettes : c'est **un non à la répression, non à la charte de comportement**, il a été dit qu'en cette matière, l'éducation de l'enfant est la première des actions, et que l'éducation revient d'abord aux écoles. C'est par ailleurs **le lien social** qui peut éduquer au civisme, donc c'est aussi **le travail de chacun**.
- **Identifier les incivilités** : quand on s'interroge dans le détail sur la question de savoir où sont les incivilités, on se rend compte qu'elles sont globalement assez limitées. Il s'agit surtout d'un **problème de bruit**. Bruit dans les immeubles, bruit des activités commerciales qui dérangent les habitants des immeubles, bruit le soir, lié à la vie nocturne. Ou encore un problème **d'occupation du domaine public par les terrasses** privées des restaurants et des cafés. Et enfin, le 3<sup>e</sup> a un problème particulier place Bernard Lazare.
- Donc l'idée est la suivante : plutôt que de parler de règles de vie commune en général, voyons **les problèmes particuliers un par un**, et traitons les à la hauteur exacte à laquelle ils se posent. Quand il s'agit de problèmes de voisinage, on peut recourir à un **médiateur** ; quand il s'agit de problèmes d'organisation de terrasses dans une rue particulièrement animée le soir, ça peut être effectivement **une charte**. Dans ce cas, **il faut réunir les gens concernés autour d'une table, chacun expose son point de vue et les choses sont dites**. Et puis pour des cas graves, type place Bernard Lazare, il faut également **mettre les gens autour d'une table** et dire ce qu'il y a à dire, mais en présence peut être aussi la police.

#### 5. OFFRE CULTURELLE DANS LES 4 QUARTIERS

- Quand on regarde géographiquement où est la Mairie par rapport à tous les quartiers du 3<sup>e</sup> arrondissement, on se rend compte qu'elle est finalement assez bien placée. L'équilibre de l'offre culturelle n'est pas si mauvais qu'on le dit dans les cercles 1 et 2. C'est plutôt le sud du quartier qui serait défavorisé en terme de distance à la Mairie. Cependant un certain nombre de personnes estiment que **le quartier dit du nord-ouest est défavorisé**. Il ne l'est pas en terme de distance par rapport à la Mairie du 3<sup>e</sup>, par contre il est confronté au problème de la mono-activité.
- Le **CNAM** est potentiellement un lieu très important d'animation culturelle et de rencontres qui **n'est pas optimisé**.
- **L'animation de chaque quartier est complémentaire** du rôle central de la Mairie : des actions de type repas de quartier, vide grenier, soirées etc. pourraient venir équilibrer l'action culturelle centralisée autour de la Mairie.

- E -

## DÉMOCRATIE LOCALE

**Oui pour aller plus loin et élargir et approfondir la démocratie à condition...**

### **Préambule**

La démocratie locale a été le dernier sujet abordé par les cinq groupes. Du coup le temps consacré à ce sujet n'a pas permis aux groupes d'approfondir suffisamment leurs réflexions et propositions.

### **I. À PROPOS DE L'INTÉGRATION DES CITOYENS DANS LE TRIANGLE : EXPERTS - ÉLUS - CITOYENS**

**Les outils participatifs « jurys citoyens » et « budgets participatifs » suscitent un clivage très net entre les « pour » et les « contre ».**

Les jurys citoyens et les budgets participatifs ont fait débat dans tous les groupes. Sur ces deux sujets – traités sans distinction – il y a des positions assez tranchées, donc pas de consensus.

**Ceux qui sont contre les jurys citoyens** mettent en avant **le risque de vider les partis politiques de leur mission**. Pour eux, la mise en place de jurys citoyens serait aussi **une sorte de remise en cause du mandat donné aux élus par le vote...** des citoyens. Pour d'autres, ça pourrait être **démocratiquement dangereux**, si le processus de sélection et de décision du jury n'était pas transparent. Le tirage au sort ne garantit pas la représentativité (exemple, ici on n'a pas eu de jeunes, pas de Chinois, etc.). Enfin, les opposants ont **des doutes sur l'efficacité des jurys** : ils jugent, et après ? Certains pensent que les jurys peuvent aussi servir de frein à l'action.

**Enfin les mots ne plaisent pas** : « jury » pose problème car il apparaît comme une mise en accusation a priori de l'action des élus et « citoyen » est perçu comme **galvaudé**, traînant un paquet de casseroles, renvoyant à 1789, donc à un temps révolutionnaire mais un peu lointain et poussiéreux.

Ceux qui sont pour trouvent que c'est **une idée intéressante même si elle n'est pas dans la culture française, sauf en Poitou-Charentes...** En Europe du Nord, aux Etats-Unis, ce sont des pratiques courantes. Donc **si on veut les mettre en place, cela va demander de l'éducation et de la pédagogie**. Ceux qui sont favorables aux jurys citoyens et aux budgets participatifs pensent que ces dispositifs permettent **d'ouvrir la politique à plus de citoyens**, cela permet **une participation active et directe du citoyen aux décisions**. C'est une incitation à s'exprimer davantage. Certains pensent même que c'est **une façon d'obliger les citoyens à**

**s'engager**, à débattre, à intervenir. Cela permet aussi **un contrôle de l'action des élus qui soit plus rapproché que les échéances électorales** (5, 6 ou 7 ans)

Pour que cela fonctionne, **pour que cela crée une dynamique qui entraîne le citoyen**, beaucoup ont insisté sur le fait **que ces dispositifs portent sur des sujets plus restreints avec un budget participatif suffisant pour permettre d'avoir des réalisations concrètes et rapides, validées si besoin par une Conférence citoyenne ciblée.**

Par contre, il y a **un consensus net sur l'importance du triangle citoyens – élus – experts** à l'instar de ce qui a été vécu ici dans le cadre de cette Conférence citoyenne. Dans ce cadre triangulaire, **d'autres dispositifs ont été proposés comme le référendum d'initiative populaire.**

Ces référendums peuvent être un moyen d'inciter la population à participer à **condition que ce ne soit pas des « référendum oui / non » mais des « référendums sur des projets »**. Exemple (ou contre exemple) : le référendum sur le Traité Constitutionnel Européen (TCE), on aurait préféré voter sur « Quelle Europe voulez vous ? », plutôt que sur « dites oui ou non au Traité Constitutionnel ».

Enfin globalement **tout le monde est évidemment d'accord pour l'intégration des étrangers non communautaires**. Certains ont même proposé d'**essayer d'intégrer les exclus comme les SDF qui habitent le quartier.**

## **II. POUR AMÉLIORER ENCORE LES CONSEILS DE QUARTIER**

**Le consensus a eu lieu pour améliorer encore les Conseils de quartier.** Pour ceux qui connaissait le dispositif – ce n'est pas le cas de tout le monde – l'idée était évidemment de l'améliorer **en allant vers plus d'autonomie dans le choix des sujets, en permettant plus d'initiatives (échanges entre Conseils de quartiers, budgets à revoir), en renforçant l'influence des Conseils de quartier sur le Conseil municipal en donnant notamment la possibilité d'intégrer des sujets choisis par les Conseils de quartier comme porteur d'enjeu (par exemple, l'amélioration de la rue du Temple) dans l'ordre du jour du Conseil municipal.**

Beaucoup ont souligné que **l'amélioration des Conseils de quartier passe par un effort d'information.** Dans les différents groupes, beaucoup avaient entendu parler des « Conseils de quartier » mais ne mettaient rien de concret derrière.

Il est proposé **que la plaquette d'information sur les Conseils de quartier – qui existe déjà – soit envoyée à tous les citoyens au moins une fois par an avec le journal du troisième** : une façon de les inciter à participer plus nombreux, à appeler pour savoir ce qui s'y passe, comment s'inscrire, où ça se passe et quand ça se passe. A ce sujet, **les groupes préconisent un changement d'horaire.** En semaine à 19h c'est compliqué pour beaucoup. Il est proposé donc d'**organiser des Conseils de quartier le samedi matin mais pas avant 10h...**

Il y a **la volonté d'ouvrir les Conseils de quartier actuels à d'autres populations.** Certains s'inquiètent de **la légitimité et de l'absence de représentativité des Conseils.** Pour essayer de **faire venir d'autres participants, des participants qui**

**soient différents, comme les jeunes et la population chinoise** souvent absents, il est proposé **de penser à choisir des sujets et d'avoir des messages qui les intéressent** et qui sont plus en phase avec leurs préoccupations. Exemple pour inciter les jeunes à venir, certains – en référence aux propos de l'expert Vincent de Barry – proposent de **leur offrir, en échange de leur participation, des places de théâtre, de cinéma, de matchs sportifs, de concerts de musique. D'autres ne sont pas du tout convaincus. Il y a débat.**

Concernant **la participation de la population chinoise, il y a l'idée de passer par les jeunes et de proposer des sujets qui valorisent et encouragent les échanges culturels** (musique, cuisine, arts martiaux, médecine, etc.).

### **III. DES RÉSEAUX POUR POUSSER LES POUVOIRS INSTITUÉS**

Sur les réseaux pour pousser les pouvoirs institués, **il est apparu assez paradoxal de demander à la Mairie – pouvoir institué - de promouvoir ce qui est ressenti comme devant être une sorte de contre pouvoir face... à la Mairie (même centrale).** La question de la Préfecture n'a pas été traitée.

A la limite, il semble plus juste **que cette promotion de réseaux de contre pouvoir soit plutôt incitée et soutenue par les Conseils de quartier,** invitant à l'engagement et à la mobilisation citoyenne.

### **IV. L'AUTONOMIE POUR METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE**

**Il y a eu un consensus pour rejeter l'idée du regroupement des arrondissements 1, 2, 3, 4.** Personne ne voit quelle réalité se cache derrière cet assemblage. On trouve que ça promeut plutôt une idée de repli, d'enfermement dans un centre historique (un donjon) dédié exclusivement au tourisme. Ça irait clairement à l'encontre du projet de mixité sociale, à l'encontre de l'ouverture.

Par contre, il y a **consensus et intérêt sur l'idée de développer le partenariat entre arrondissements qui ont des projets communs** (Silicon sentier, développement d'une rue ou d'un quartier communs) **ou qui veulent échanger et partager des expériences.**

Enfin faute de temps, il n'y a pas eu de débat dans tous les groupes sur « **faut-il donner plus ou moins d'autonomie à la Mairie du 3<sup>e</sup> en tant que telle ?** ». Seulement **un groupe en a un peu discuté. Il trouve qu'il serait intéressant que la Mairie du 3<sup>e</sup> ait plus d'autonomie pour les équipements publics et pour l'action culturelle mais se pose alors le problème du budget nécessaire.** La discussion n'est pas allée plus loin.

## **Conclusion : connaître la suite**

**En conclusion, le groupe transverse qui a discuté de « la démocratie locale » s'est félicité du dispositif de la Conférence citoyenne.**

Les participants remercient la Mairie qui leur a permis de s'exprimer en citoyens actifs et responsables.

Ils disent : « **Pour la première fois, on a participé à une forme de démocratie locale... On a trouvé ça très enrichissant mais on demande – on aimerait bien – en contrepartie avoir et connaître la suite que vous (la municipalité et les Conseils de quartier) allez donner au travail que nous avons fait ».**

## - ANNEXE 1 -

### MISE À JOUR DES DONNÉES STATISTIQUES SUR LES PARTICIPANTS A LA CONFÉRENCE CITOYENNE

Nombre de lettres envoyées : 500

Retour courriers NPAI : 70

Réponses positives à la proposition : 100/430

Participants inscrits : 46

Participants effectivement présents au moment du lancement : 41

Désistements (sans explications) en cours de route : 3

Participants avec empêchement de dernière minute (maladie, obligation familiale) : 2

Nombre total de participants aux deux week-end : 36

Taux de participation virtuelle : 23,2%

Taux d'inscriptions fermes : 10,6%

**Taux de participation effective : 8,3%**

**Taux moyen européen : 2%**

**Le potentiel de participation dans le 3<sup>e</sup> est exceptionnellement élevé.**

**Hommes et femmes s'y retrouvent à égalité.** Au niveau des inscrits, on avait même une stricte égalité (23 personnes de chaque sexe).

	ÉCHANTILLON CONFÉRENCE CITOYENNE				PROFIL POPULATION DU 3 <sup>e</sup>
<b>SEXE</b>					
<i>Hommes:</i>	54 %				
<i>Femmes:</i>	46 %				
<b>AGE</b>	<b>M</b>	<b>F</b>	<b>TOT</b>	<b>TOT %</b>	<b>TOT %</b>
<i>15-24:</i>	0	0	0	0 %	12 %
<i>25-39:</i>	8	3	11	30 %	34 %
<i>40-59:</i>	8	11	19	50 %	26 %
<i>60+:</i>	3	5	8	21 %	16 %

	<b>ÉCHANTILLON CONFÉRENCE CITOYENNE</b>	<b>PROFIL POPULATION DU 3<sup>e</sup></b>
<b>ÉTRANGERS</b>	8,7 %	18 %
<b>FOYER</b>		
<i>SEUL</i>	26 %	56 %
<i>À DEUX</i>	36 %	25 %
<i>EN FAMILLE</i>	38 %	19 %
<i>MONOPARENTALE</i>	3 %	15 %
<b>CATÉGORIES SOCIO- PROFESSIONNELLE</b>		
<i>NON DIPLOMÉ</i>	3 %	13 %
<i>ACTIF</i>	87 %	71 %
<i>TRAVAIL DANS LE 3<sup>e</sup></i>	23 %	32 %
<i>ARTISANS, COMMERCANTS, CHEFS D'ENTREPRISE</i>	21 %	7 %
<i>CADRES, PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES</i>	67 %	42 %
<i>PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES</i>	3 %	22 %
<i>EMPLOYÉS</i>	10 %	20 %
<i>OUVRIERS</i>	0 %	9 %

	<b>ÉCHANTILLON CONFÉRENCE CITOYENNE</b>	<b>PROFIL POPULATION DU 3<sup>e</sup></b>
<b>QUARTIER</b>	%	DENSITÉ
<i>SAINTE-AVOYE</i>	8 %	1100 Á 2500 PERSONNES Á L'HECTARE
<i>ARTS ET MÉTIERS</i>	28 %	800 Á 1400 PERSONNES Á L'HECTARE
<i>ENFANTS ROUGES</i>	31 %	500 Á 1100 PERSONNES Á L'HECTARE
<i>ARCHIVES</i>	33 %	200 Á 800 PERSONNES Á L'HECTARE

Les lettres d'invitation ont été strictement réparties dans les 4 quartiers.

Résultat : Saint-Avoie est sous représenté par rapport aux trois autres quartiers. Archives et Enfants Rouges, les secteur EST se disputent le « haut du pavé » par rapport à l'OUEST : la participation est inversement proportionnelle à la densité.

**Catégories nettement sur représentées :**

- **les commerçants et chefs d'entreprise** (trois fois plus nombreux), les cadres et professions intellectuelles supérieures ;
- **les familles** (deux fois plus nombreuses), les couples.

**Catégories complètement sous représentées :**

- les étrangers (la moitié moins) ;
- les jeunes de moins de 25 ans ;
- les familles monoparentales ;
- les ouvriers, employés, et professions intermédiaires.

Devant ce résultat annoncé, anticipé, il n'y a plus que les yeux pour pleurer cette **non mixité sociale** (!!!) : cette sous-représentation peut être évitée par une mesure qui s'appelle indemnisation. Tant qu'on ne franchit pas le pas, on peut toujours regretter que la participation soit sélective.

Pour autant, elle n'est pas à l'image des politiques : à noter la forte présence des actifs, des commerçants et des familles avec jeunes enfants qui ont choisi le 3<sup>e</sup> parce qu'il est resté mixte.

## - ANNEXE 2 -

### Analyse statistique comparée du 3<sup>e</sup> arrondissement par Marie-Catherine Weil

Cette étude compare le 3<sup>ème</sup> aux autres arrondissements de Paris ; elle a été réalisée dans le but de fournir aux participants à la Conférence citoyenne "Le Futur du 3<sup>ème</sup>" un état de la situation actuelle de l'arrondissement.

Revenu net imposable moyen par foyer fiscal en 2006		
Paris	35 583 €	
Arrondissements	Revenu net <sup>1</sup>	Rang de classement
7	90 052 €	1
16	78 175 €	2
8	75 374 €	3
6	73 877 €	4
1	45 928 €	5
4	43 087 €	6
5	42 079 €	7
17	41 772 €	8
9	38 137 €	9
<b>3</b>	<b>37 191 €</b>	<b>10</b>
15	35 827 €	11
2	34 050 €	12
14	32 056 €	13
12	29 079 €	14
11	26 122 €	15
13	25 525 €	16
10	24 804 €	17
18	22 269 €	18
20	21 220 €	19
19	21 092 €	20

On constate, dans le tableau ci-contre<sup>6</sup>, une forte disparité des revenus dans Paris. En 2006, le revenu net imposable moyen par foyer fiscal du 7<sup>ème</sup> était 4,3 fois plus élevé que celui du 19<sup>ème</sup>.

Avec un revenu net imposable moyen par foyer fiscal de 37.191€, le 3<sup>ème</sup> était en 2006 très légèrement supérieur à la moyenne parisienne (35.583€). Il se classait ainsi au 10<sup>ème</sup> rang parmi les arrondissements parisiens.

**Le revenu médian<sup>i</sup> par unité de consommation<sup>ii</sup> est plus élevé dans le 3<sup>ème</sup> que dans le reste de la France.**

On peut constater, sur le tableau ci-dessous, qu'en 2007, la moitié de la population du 3<sup>ème</sup> vit dans un ménage qui a un revenu déclaré, pour un équivalent adulte, supérieur à 25.890 €. Ce montant est plus important que celui des parisiens et des Franciliens et il est beaucoup plus élevé que le revenu médian des Français (17.497 €).

**Ainsi que l'indique le rapport inter-décile de 12,3,  
il y a une forte disparité dans les revenus des habitants du 3<sup>ème</sup>  
arrondissement.**

10% de la population du 3<sup>ème</sup> vit dans un ménage qui a un revenu déclaré, pour un équivalent adulte supérieur à 72.830€, montant deux fois plus élevé que celui des 10% des français les plus aisés (35.572€).

<sup>6</sup> Les données dans ce document proviennent, sauf mention spécifique, de l' INSEE : <http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/accueil.asp>

Revenu fiscal par unité de consommation <sup>1</sup> Année 2007	Médiane <sup>2</sup>	1er décile <sup>3</sup>	9ème décile <sup>3</sup>	Rapport inter-décile <sup>4</sup>
<b>3ème arrondissement</b>	<b>25 890 €</b>	<b>5 938 €</b>	<b>72 830 €</b>	<b>12,3</b>
<b>Paris</b>	<b>23 408 €</b>	<b>5 539 €</b>	<b>63 156 €</b>	<b>11,4</b>
<b>Ile-de-France</b>	<b>20 575 €</b>	<b>6 366 €</b>	<b>45 947 €</b>	<b>7,2</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>17 497 €</b>	<b>6 573 €</b>	<b>35 572 €</b>	<b>5,4</b>

(1) Par unité de consommation : - raisonnement en "équivalent adulte"

(2) la moitié de la population vit dans un ménage qui déclare un revenu fiscal inférieur à la valeur médiane.

(3) 10 % de la population vit dans un ménage qui déclare moins de la valeur du 1er décile et, a contrario, 10 % appartient à un ménage déclarant plus de la valeur 9e décile.

(4) établit le rapport entre les "hauts revenus" (9ème décile) et les "bas revenus" (1er décile) .

A l'inverse, on peut constater, dans le tableau ci-dessus, qu'avec un revenu déclaré par individu inférieur à 5.938 €, **les 10% des habitants les plus pauvres du 3<sup>ème</sup> arrondissement, ont un revenu plus faible que celui des 10% des Français les plus démunis** (1<sup>er</sup> décile à 6.573 €). Il reste, toutefois, plus élevé que celui de sept arrondissements parisiens (le plus faible étant le 18<sup>ème</sup> arrondissement avec 3.826 €).

Approximativement, un revenu déclaré<sup>iii</sup> de 5.900 €, représente **9.000 €** de revenu disponible<sup>iv</sup>. Or, en 2007, le seuil de pauvreté en France était de **10.500 €** en revenu disponible annuel par unité de consommation (13% des français en dessous de ce seuil). On peut faire l'hypothèse qu'en 2007 **plus de 10% de la population du 3ème arrondissement vivait dans un ménage dont les revenus étaient en dessous du seuil de pauvreté (environ 1.700 ménages, soit 3.200 personnes).**

Avec, en 2008, un nombre de logement sociaux ne représentant que 4,3% des résidences principales (5,1% en 2009), le 3<sup>ème</sup> arrondissement avait un nombre de logement sociaux beaucoup plus faible de la moyenne parisienne (15,3% de logements sociaux<sup>7</sup>). Les 860 logements sociaux du 3ème ne pouvaient loger, au mieux, que la moitié des personnes en-dessous du seuil de pauvreté. Or, le prix du marché dans le 3ème étant de 22€ à 35€ par m2 loué<sup>8</sup>, une question se pose à laquelle nous n'avons pas de réponse : comment se logent les habitants les plus démunis du 3<sup>ème</sup> qui ne bénéficient pas de logements sociaux ? Où, ceux qui se déplacent difficilement, peuvent-ils faire leurs courses alimentaires (les prix dans la rue de Bretagne sont 1,5 fois plus élevés que sur le marché Richard Lenoir<sup>9</sup>) ?

A fortiori, il est tout à fait impossible pour cette population d'acheter un appartement compte tenu du niveau élevé des prix dans l'arrondissement.

<sup>7</sup> Note de l'Atelier Parisien d'Urbanisme : [Les chiffres du logement social à Paris début 2009](#)

<sup>8</sup> Note de Gauthier Caron-Thibault –CICAL logement – 23/11/2009

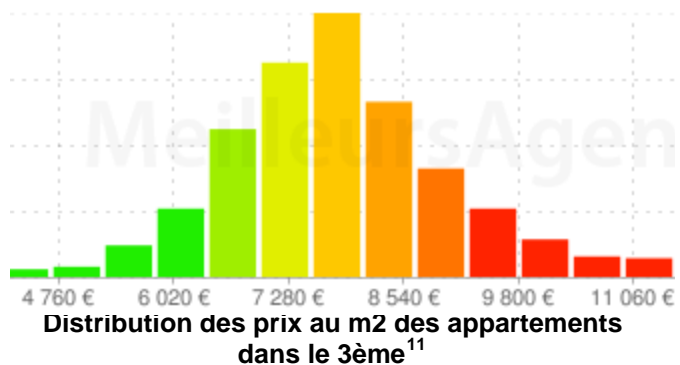
<sup>9</sup> Enquête du conseil de quartier des Enfants-Rouges

Paris	6 060 €	6 160 €		
	Prix moyen au m2			
Arrondissement	2ème trim 2009	3ème trim 2009		rang
6	9 600 €	9 380 €	↘	1
7	8 760 €	8 990 €	↗	2
4	8 460 €	8 680 €	↗	3
5	8 140 €	8 010 €	↘	4
1	7 480 €	7 990 €	↗	5
8	7 500 €	7 690 €	↗	6
3	6 950 €	7 200 €	↗	7
16	7 020 €	7 190 €	↗	8
2	6 450 €	6 640 €	↗	9
14	6 310 €	6 340 €		10
9	6 340 €	6 240 €	↘	11
15	6 250 €	6 240 €		12
11	5 680 €	5 960 €	↗	13
17	5 870 €	5 900 €		14
13	5 670 €	5 780 €	↗	15
12	5 800 €	5 740 €		16
10	5 420 €	5 520 €	↗	17
18	5 320 €	5 420 €	↗	18
20	4 880 €	5 110 €	↗	19
19	4 570 €	4 890 €	↗	20

### Coût d'achat du m<sup>2</sup>, aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, des appartements anciens<sup>10</sup>

Il y a une grande disparité dans Paris : le 6<sup>ème</sup> arrondissement (9.380€/m<sup>2</sup>) a le prix moyen le plus élevé ; le moins cher est le 19<sup>ème</sup> (4.890€/m<sup>2</sup>). Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, le 3<sup>ème</sup> arrondissement se situe en **septième position** (7.200€/m<sup>2</sup>) parmi les arrondissements parisiens.

### Une grande disparité aussi dans le 3<sup>ème</sup>



### Le 3<sup>ème</sup> arrondissement a une très forte densité.

2009		
Arrondissement	Densité nombre hab/km <sup>2</sup>	Rang
1	9 775	1
8	10 221	2
7	14 041	3
4	18 404	4
16	19 725	5
6	21 485	6
2	21 634	7
12	22 469	8
14	24 048	9
5	24 492	10
13	25 295	11
9	27 097	12
19	27 679	13
15	27 766	14
17	28 732	15
3	29 925	16
18	31 956	17
10	32 156	18
20	32 530	19
11	41 968	20

Paris	20 909
-------	--------

Avec près de 30.000 habitants par km<sup>2</sup>, le 3<sup>ème</sup> arrondissement a une densité plus importante que la moyenne de Paris (20.900 habitants par km<sup>2</sup>), une des villes pourtant les plus denses du monde.

Le Caire (Egypte), est, avec 35.000 habitants par km<sup>2</sup>, moins dense que le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Le 3<sup>ème</sup> arrondissement dépasse, en densité de population, Upper East Side, le quartier le plus dense de Manhattan à New-York (23.700 habitants par km<sup>2</sup>).

A l'inverse, le 4<sup>ème</sup> arrondissement, quartier ancien, a une densité plus faible que la moyenne parisienne, grâce, entre autres, à ses nombreuses places : Notre-Dame, l'Hôtel de ville, Baudoyer, Saint-Gervais, Centre Pompidou... et à ses bords de Seine. La densité est également fonction de la surface d'espaces verts dans ce quartier.

<sup>10</sup> Source : Chambre des notaires de paris [http://www.paris.notaires.fr/prix/info\\_prix.php](http://www.paris.notaires.fr/prix/info_prix.php)

<sup>11</sup> Source : Meilleurs agents, prix de l'immobilier au 1<sup>er</sup> novembre 2009. <http://fr.meilleursagents.com/>

Arrondissement	m2 d'espaces verts / hab.	Surface espaces verts / Superficie arrondissement	Rang
12	71,6	62,8%	1
16	58,5	55,8%	2
1	24,8	24,2%	3
8	6,4	6,5%	4
7	5,8	8,2%	5
6	5,6	11,8%	6
19	5,3	14,7%	7
5	5,2	12,8%	8
15	2,5	6,9%	9
14	2,1	5,1%	10
17	1,9	5,1%	11
13	1,8	4,5%	12
4	1,6	3,0%	13
20	1,4	4,7%	14
18	0,9	2,9%	15
3	0,8	2,5%	16
11	0,5	2,2%	17
10	0,4	1,3%	18
9	0,2	0,6%	19
2	0,1	0,2%	20
Paris	11,0	22,8%	

### Moins de 1 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement.

Le tableau ci-contre est classé en ordre décroissant du nombre de m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant<sup>12</sup>.

Les arrondissements qui bénéficient de grands parcs sont avantagés, comme les 16<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements qui jouissent des bois de Boulogne (846 hectares) et de Vincennes (995 hectares). Quant aux habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement, ils disposent des jardins des Tuileries, du Palais Royal et des Halles (443.700 m<sup>2</sup>). Les habitants du 2<sup>ème</sup> arrondissement sont les plus défavorisés avec deux petits squares (2 287 m<sup>2</sup>). Le 3<sup>ème</sup> est un peu mieux loti avec près de 30.000 m<sup>2</sup> d'espaces verts.

En rajoutant à la surface d'espaces verts du 3<sup>ème</sup> les 12.700 m<sup>2</sup> la place des Vosges (Bien qu'elle appartienne de droit au 4<sup>ème</sup>, les habitants du 3<sup>ème</sup> en bénéficient), le **3<sup>ème</sup> arrondissement atteint 1.2m<sup>2</sup> d'espace vert par habitant** (Voir tableau ci-dessous).

### Des disparités entre les quartiers du 3<sup>ème</sup>

Quartier	Population 1999	Espaces verts en m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup> /hab.
Archives	8 600	21 253	2,5
Enfants Rouges	8 560	9 861	1,2
Arts et Métiers	9 580	6 548	0,7
Sainte Avoye	7 500	4 000	0,5
<b>Total</b>	<b>34 240</b>	<b>41 662</b>	<b>1,2</b>

Ainsi qu'indiqué sur le tableau ci-contre, le quartier des archives est, place des Vosges incluse, le mieux loti. Heureusement, le récent jardin Anne Franck fourni un poumon bienvenu au quartier Sainte-Avoye, qui reste encore le plus déshérité du 3<sup>ème</sup> avec 0,5m<sup>2</sup>

d'espace vert par habitant.

Toutefois, les rues du 3<sup>ème</sup> arrondissement constituent, pour les adultes, des lieux de promenades délicieux qui compensent le manque d'espaces verts. De plus, le 3<sup>ème</sup> arrondissement est un quartier réputé pour sa sécurité. On peut s'y promener sans risques !

<sup>12</sup> Source : Mairie de Paris [http://www.paris.fr/portail/Parcs/Portal.lut?page\\_id=8086](http://www.paris.fr/portail/Parcs/Portal.lut?page_id=8086)

Arrondissement	Cadres, professions intellectuelles et intermédiaires	Rang
5	76,7%	1
6	73,0%	2
<b>3</b>	<b>71,5%</b>	<b>3</b>
15	71,2%	4
4	70,4%	5
1	69,6%	6
9	69,3%	7
14	69,0%	8
2	68,4%	9
7	67,7%	10
12	67,4%	11
16	66,9%	12
11	66,7%	13
17	66,3%	14
8	64,5%	15
13	61,9%	16
10	61,5%	17
18	57,3%	18
20	56,9%	19
19	51,8%	20

**Les "cols blancs" ont remplacé les ouvriers et les artisans historiquement installés dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement.**

En 1975, il y avait 30% d'ouvriers parmi les actifs de 15 à 64 ans du 3<sup>ème</sup> arrondissement et seulement 22% de la population active appartenait à une catégorie socioprofessionnelle comprenant les cadres supérieurs, les professions intellectuelles, les cadres et les professions intermédiaires (instituteurs, infirmières, assistantes sociales...).

Cette dernière population continue de croître ; elle est passée de 22% en 1975, à 64% en 1999 et 71.5% en 2006. Cette évolution se retrouve dans Paris, comme dans toute la France.

Le 3<sup>ème</sup> prend, en 2006, le **troisième rang** parmi les arrondissements de Paris après les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements (voir tableau ci-contre)

En revanche, l'arrondissement ne compte plus dans sa population active que 6% d'ouvriers (14% dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement) et 6% des actifs appartiennent à la catégorie artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Arrondissement	Nombre d'emplois dans la zone	Population active de 15 à 64 ans	Nombre d'emplois/ population	Rang
8	163 055	20 277	8,0	1
1	58 723	10 379	5,7	2
2	58 348	13 463	4,3	3
9	105 228	34 543	3,0	4
7	73 231	27 637	2,6	5
4	43 123	16 456	2,6	6
6	45 773	21 103	2,2	7
5	53 963	30 822	1,8	8
16	118 043	69 595	1,7	9
12	119 825	78 510	1,5	10
<b>3</b>	<b>31 510</b>	<b>20 882</b>	<b>1,5</b>	<b>10</b>
10	81 890	54 707	1,5	10
15	164 852	126 430	1,3	13
17	107 774	87 277	1,2	14
14	85 901	70 320	1,2	14
13	114 705	96 518	1,2	14
11	80 846	90 094	0,9	17
19	85 689	95 686	0,9	17
18	87 850	107 534	0,8	19
20	76 327	105 729	0,7	20

**Dans le 3<sup>ème</sup>, 1,5 fois plus d'emplois que d'actifs de 15 à 64 ans habitant l'arrondissement.**

Le 8<sup>ème</sup>, quartier des affaires, offre 8 fois plus d'emplois que le nombre d'habitants actifs.

A l'inverse, les 11<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>, quartiers d'habitat populaire, ont moins d'emplois que d'actifs.

## Définition des termes statistiques utilisés dans cette étude

---

### <sup>i</sup> **Médiane**

La moitié de la population vit dans un ménage qui déclare, par unité de consommation, un revenu inférieur à la valeur médiane.

### <sup>ii</sup> **Unités de consommation**

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du [ménage](#) et permettant de comparer les [niveaux de vie](#) de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'échelle utilisée (retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

<sup>iii</sup> **Le revenu déclaré** (ou revenu fiscal) du [ménage \(au sens fiscal\)](#) est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus, dite déclaration n°2042. Il comprend donc le cumul des revenus d'activité salariée ou non salariée, des indemnités de [chômage](#), de maladie, des pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine. Les pensions alimentaires versées sont exclues ainsi que les revenus exceptionnels et les revenus du patrimoine exonérés d'impôt (épargne logement, etc.). En revanche, les revenus portés sur la déclaration n°2042 et soumis à prélèvement libératoire sont inclus (par exemple, les revenus d'obligations).

Il s'agit du revenu avant déductions et abattements accordés par la législation fiscale. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée ([CSG](#)).

<sup>iv</sup> **Le revenu disponible** d'un [ménage](#) comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les [prestations sociales](#) (y compris les pensions de retraite et les indemnités de [chômage](#)), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'[impôt sur le revenu](#), la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées ([CSG](#)) et contribution à la réduction de la dette sociale ([CRDS](#)).